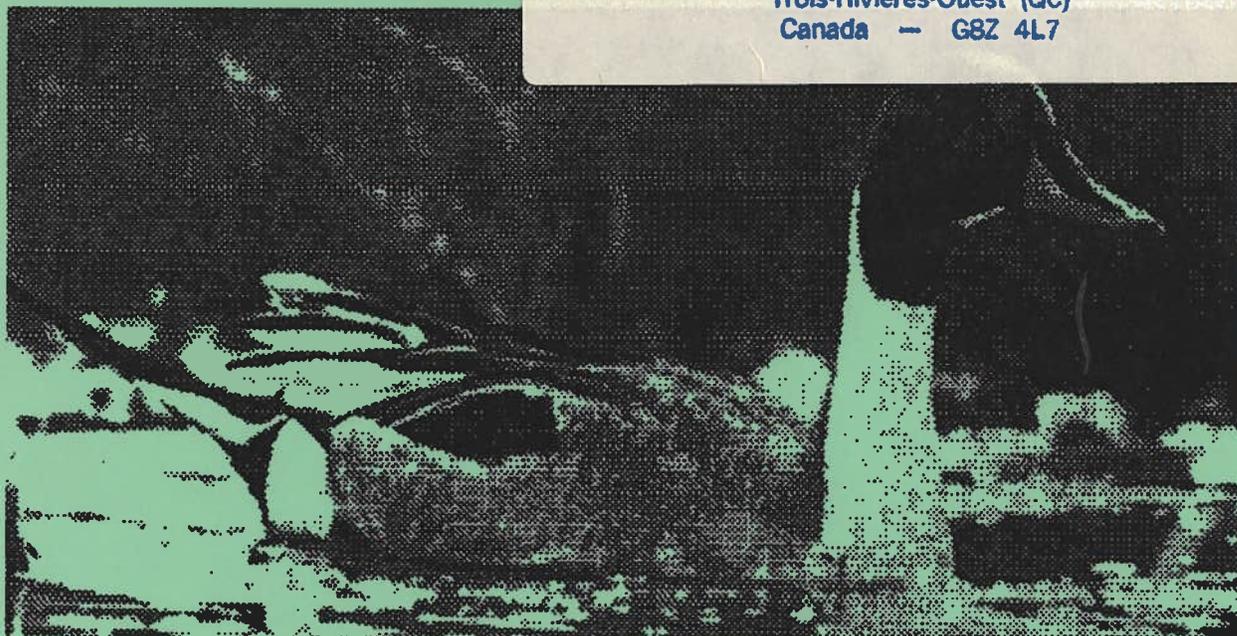


SAINT-BARTHÉLEMY/ SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ

SERV. A M & EXPL. FAUNE
5575, rue St-Joseph
Trois-Rivières-Ouest (QC)
Canada — G8Z 4L7



**Plan d'acquisition d'habitats
et d'aménagements fauniques**

Résumé du projet

Janvier 1989



**Loisir, Chasse et Pêche
Québec**

**SAINT-BARTHÉLEMY/
SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ**

**Plan d'acquisition d'habitats
et d'aménagements fauniques**

Résumé du projet

Janvier 1989



**Loisir, Chasse et Pêche
Québec**

SAINT-BARTHELEMY/SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGE

Plan d'acquisition d'habitats et d'aménagements fauniques

Résumé

Le projet propose la protection, l'aménagement et la mise en valeur d'un habitat exceptionnel pour la sauvagine au Québec. Il s'inscrit dans la stratégie de conservation des habitats du Québec et correspond aux objectifs de l'Entreprise Conjointe sur les habitats de l'Est laquelle découle du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Localisé dans la plaine d'inondation du secteur Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé, au milieu de la voie migratoire de l'Atlantique, le site représente, pour les canards baboteurs, la deuxième plus importante halte migratoire printanière de tout le Saint-Laurent.

Le territoire est classé habitat prioritaire pour la sauvagine dans la Loi québécoise sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Dans le plan de protection du Service Canadien de la Faune, il est classé de qualité très élevée à supérieure pour l'arrêt migratoire de la sauvagine.

L'importance de ce territoire débord largement des frontières régionales et québécoises, car il constitue une composante primordiale des habitats de la sauvagine dans la voie de migration de l'Atlantique qui survole les provinces de l'est du Canada et les états américains de la côte est.

Le projet couvre une superficie de 698 hectares dont 100 hectares sont des terres publiques propriété du Gouvernement du Québec. Environ 58 propriétaires détiennent les titres de propriété des autres 598 hectares.

Malgré un fort potentiel pour la faune et l'agriculture, le territoire présente des contraintes qui limitent son utilisation. Ainsi, de faibles crues ou un retrait hâtif des eaux déplacent la sauvagine vers des habitats moins productifs et moins sécuritaires. L'absence de marais permanents réduit le potentiel de reproduction de la sauvagine. La persistance de l'inondation ou une crue tardive réduit les possibilités agricoles du territoire. Cette proposition vise à préserver un habitat faunique très important de toute dégradation possible qui pourrait résulter des projets d'endiguement et d'assèchement des terres pour l'agriculture. L'approche retenue favorisera donc une harmonisation des aménagements pour le développement de l'agriculture dans le respect des habitats fauniques.

Les aménagements seront destinés à la reproduction des canards, la halte migratoire de la sauvagine ainsi que la reproduction et l'alevinage des poissons.

La création de bassins avec mise en eau permanente (110 ha) favorisera la formation des couples, l'élevage des couvées et l'arrêt migratoire de la sauvagine.

L'implantation de haltes migratoires (588 ha) maintiendra un niveau d'eau stable qui favorisera l'alimentation des oiseaux lors de l'arrêt migratoire. Les dates d'évacuation des eaux adaptées aux exigences de la faune permettront aussi une amélioration de l'agriculture.

Le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche coordonnera la réalisation de l'ensemble du projet. La Fondation de la faune du Québec réalisera le programme d'acquisition des terres privées. Canards Illimités Canada financera et réalisera les différents aménagements pour la sauvagine. Environnement Canada (Service canadien de la faune) et Habitat faunique Canada participeront au financement du projet. Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation collaborera à la réalisation des plans et devis de la partie agricole des aménagements. La Fondation Héritage Faune sera l'organisme récipiendaire des titres de propriété.

La gestion du territoire sera assurée par un comité permanent de gestion formé de représentants de la Fondation Héritage Faune, de l'Association de chasse et pêche du comté de Maskinongé et de Canards Illimités Canada.

Le comité aura comme tâches principales d'assurer la mise en valeur de la faune et des habitats et d'assumer la gestion des activités d'utilisation qui auront lieu sur le territoire.

Le coût du projet est estimé à 1 397 500\$ can. et se répartit comme suit: 1) Acquisition de 298 hectares de terres d'une valeur approximative de 372 500\$can.; 2) Transfert de 100 hectares de terres publiques (125 000\$ can.) propriété du Gouvernement du Québec à la Fondation Héritage Faune; 3) Le coût de l'aménagement des 698 hectares est estimé à 900 000\$ can.

Les bénéfices du projet se concrétisent dans trois volets: 1) pour la faune, on assure la protection et l'amélioration d'une halte migratoire d'importance internationale (371 000 oiseaux/jour/an); 2) pour le public, les principaux bénéfices seront l'augmentation du nombre des sites d'observation et d'interprétation de la faune et une amélioration des possibilités de récolte pour les chasseurs; 3) pour l'agriculture, l'amélioration du drainage agricole et le contrôle des eaux de crues printanières et automnales devraient permettre de meilleures récoltes. Finalement, pour en garantir une protection à long terme, nous recommandons d'accorder le statut de refuge faunique à cet habitat primordial pour la sauvagine.

LES BUTS

1.

- 1) Protéger et améliorer la 2° plus importante halte migratoire printannière pour les canards barboteurs de tout le Saint-Laurent**

- 2) Aménager le territoire (698 ha) pour améliorer :**
 - la reproduction des canards barboteurs**
 - la halte migratoire de la sauvagine**
 - la reproduction et l'alevinage du poisson**

- 3) Acquérir 298 hectares de terres humides de première importance pour la faune**

- 4) Harmoniser les aménagements pour le développement de l'agriculture dans le respect des habitats fauniques**

- 5) Favoriser l'exploitation, l'observation et l'interprétation de la faune**

- 6) Impliquer des organismes non-gouvernementaux et des citoyens et citoyennes dans la gestion du territoire**

LE TERRITOIRE

2.

LOCALISATION:

- Québec, Canada
- 73°04' de longitude et 46°10' de latitude
- Rive nord du lac Saint-Pierre (Saint-Laurent)
- Au milieu de la voie migratoire de l'Atlantique (Fig.1,2)

COMPOSITION:

- 70% de terres agricoles
- 30% de terres abandonnées ou en friche
- 97% du territoire est soumis à une inondation printanière de récurrence 2 ans entre le début d'avril et la mi-mai

DÉCOUPAGE :

- 5 unités, réparties de part et d'autre de l'autoroute 40 (Fig. 3, 4, 5)
- Unités 1,2,3 situées au sud de l'autoroute. L'unité 1 est utilisée pour la production fourragère et de céréales à chaume, et les unités 2 et 3 sont constituées de prairies abandonnées avec beaucoup de mauvaises herbes et la présence d'arbustes et de petits boisés
- Unités 4,5 situées au nord de l'autoroute. L'unité 5 est utilisée pour la production fourragère et de céréales à chaume, et l'unité 4 est caractérisée par la présence de prairies amendées ou non avec la présence d'arbustes

IMPORTANCE:

- Classé comme 2° plus importante halte migratoire printanière pour les canards de tout le Saint-Laurent
- Classé de qualité très élevée à supérieure dans le Plan de protection du Service Canadien de la faune
- Inclus dans l'Entente quinquennale pour l'acquisition et l'aménagement des habitats fauniques au Québec¹
- Classé comme habitat prioritaire dans la Loi sur la Conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat

TENURE DES TERRES:

598 hectares de terres privées et appartenant à environ 58 propriétaires

100 hectares de terres publiques et propriété du Gouvernement du Québec

¹-Le comité de l'entente quinquennale a pour participants: le MLCP, l'OPDQ, la Fondation de la Faune du Québec, Habitat-Canada, Canards Illimités (Canada) et le Service Canadien de la faune.

UTILISATION DU TERRITOIRE PAR LA FAUNE

3.

SAUVAGINE

Au printemps

- 1- **Utilisé intensivement par:**
 - 10 000 Bernaches du Canada
 - 10 000 canards barboteurs dont 80% de Canards pilets

- 2- **Pour s'alimenter, les oiseaux se distribuent en fonction de l'amplitude de l'inondation, la profondeur d'eau ne devant pas être excessive**

- 3- **Les secteurs utilisés sont influencés par l'importance de la crue soit:**
 - faibles crues: **Concentration de la sauvagine dans les unités 1,2 et 3; unités 4 et 5 désertées**

 - fortes crues: **unités 1,2 , 3 délaissées à cause de la trop grande profondeur d'eau et concentration des oiseaux dans les unités 4 et 5**

A l'automne:

Peu fréquenté à cause de l'absence de marais permanents

POISSONS

- 1- **Utilisé chaque printemps par la Perchaude et le Grand Brochet pour la reproduction**

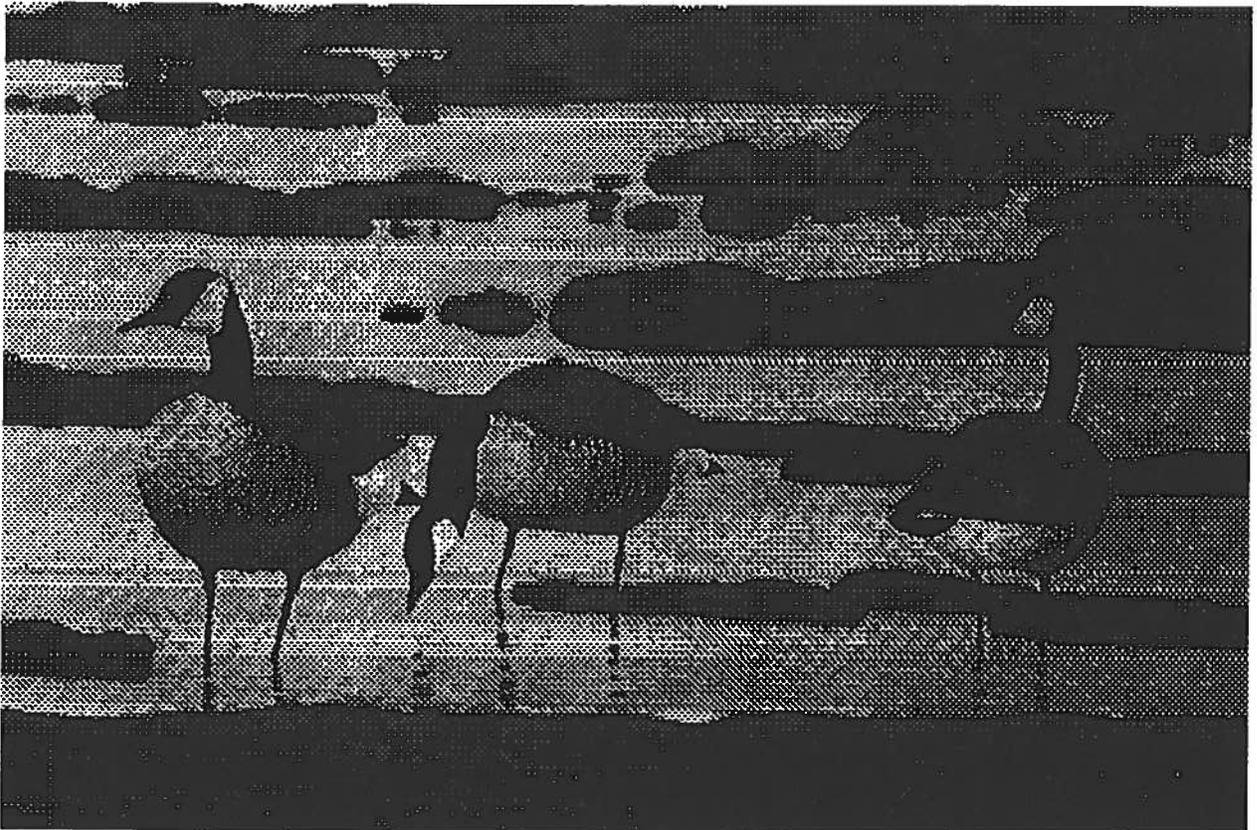
- 2- **Utilisé par 17 autres espèces de poissons comme zone de fraye, d'alevinage et d'alimentation**

ACCÈS AUX UTILISATEURS DE LA FAUNE

4.

- 1- **L'observation et l'interprétation attirent 25 000 personnes chaque printemps dans la région du lac Saint-Pierre**
Pour le territoire visé par le projet:
 - **2 voies de dessertes parallèles à l'autoroute 40 facilitent l'accès aux observateurs**
 - **Le site est partiellement aménagé et doté de quelques panneaux d'interprétation**

- 2- **Pour la chasse à la sauvagine, le territoire est utilisée de façon marginale**



UTILISATION DU TERRITOIRE

5.

PAR L'AGRICULTURE

- 1- Utilisé différemment selon l'importance de la crue et du drainage agricole
- 2- L'unité 1 est utilisée pour la production fourragère (40%) et pour la production de céréales à chaume (35%), le reste étant constitué de terre en friche
- 3- L'unité 5 est utilisée pour la production fourragère (50%) en rotation avec la production de céréales à chaume (50%)

IMPACT ÉCONOMIQUE ANNUEL

(ENSEMBLE DU LAC SAINT-PIERRE)

<u>Pêche sportive:</u>	250 000 personnes/jour de pêche 5 M \$
<u>Pêche commerciale:</u>	40 pêcheurs commerciaux 1 M \$
<u>Chasse à la sauvagine:</u>	15 000 personnes/ jour de chasse 250 000 \$
<u>Piégeage du rat musqué:</u>	400 trappeurs 150 000 \$
<u>Observation de la faune:</u>	25 000 personnes/jour 300 000 \$

PROBLÉMATIQUE

6.

Malgré un potentiel très élevé pour l'agriculture et la faune, le territoire subit plusieurs contraintes qui limitent son utilisation

Pour l'agriculture

CONTRAINTES

- **Persistance de l'inondation**
- **Risque d'une nouvelle inondation après la mi-mai**

CONSÉQUENCES

- **Retard dans l'ensemencement des céréales**
- **Diminution du rendement des plantes fourragères**

Pour la sauvagine

- **Crue de faible amplitude ou retrait hâtif des eaux de crue**
- **Absence de marais l'automne à proximité des champs cultivés**
- **Feux de prairies au printemps**
- **Absence de marais permanents et récolte hâtive des cultures**

- **Déplacement vers des habitats moins productifs et moins sécuritaires**
- **Confinement des oiseaux dans le refuge de Nicolet et plus grande vulnérabilité aux accidents environnementaux**
- **Destruction de nids et mortalité des reproducteurs de canards barboteurs**
- **Diminution du potentiel de reproduction de la sauvagine**

Pour les poissons

- **Amplitude et durée de la crue printanière**
- **Barrière à la libre circulation du poisson**

- **Assèchement des oeufs**
- **Diminution de la reproduction et du taux de survie des alevins**

AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES

7.

1) Bassins avec mise en eau permanente

- a) 2 bassins (unités 3 et 4) couvrant 110 ha
- b) Niveau d'eau permanent
- c) Utilisés pour la formation des couples, l'élevage des couvées et comme halte migratoire

2) Halte migratoire printanière

- a) Unités 1, 2 et 5
- b) Niveau d'eau maintenu artificiellement
- c) Contrôle des dates d'évacuation des eaux

UNITÉ 1

- a) Superficie de 163 ha
- b) Maintien du niveau d'eau à la cote 6.0 m jusqu'au 15 mai

UNITÉ 2

- a) Superficie de 125 ha
- b) Maintien du niveau d'eau à la cote 5.8 m jusqu'au 24 mai
- c) Aménagement d'un réseau de fossés piscicoles

UNITÉ 5

- a) Superficie de 300 ha
- b) Maintien du niveau d'eau à la cote 6.6 m jusqu'au 6 mai
- c) Evacuation de l'eau par un fossé collecteur

LES BÉNÉFICES

8.

Pour la faune

- 1- **Protection et amélioration d'une halte migratoire d'importance internationale**
 Maintien de l'utilisation actuelle du site de 300 000 oiseaux/ jour/par an
 Augmentation de l'utilisation du site de 71 000 oiseaux /jour/par an
- 2- **Production annuelle supplémentaire de 1 000 canards barboteurs**
- 3- **Amélioration de la dispersion de la sauvagine pour l'ensemble du lac Saint-Pierre**
- 4- **Optimisation de la fraye et de l'alevinage de plusieurs espèces de poissons recherchés par les pêcheurs sportifs et commerciaux**

Pour le public

- 1- **Augmentation de sites d'observation et d'interprétation de la faune**
- 2- **Augmentation des possibilités de récolte pour les chasseurs de sauvagine**
- 3- **Augmentation du potentiel piscicole pour les pêcheurs du lac Saint-Pierre**

Pour l'agriculture

- 1- **Amélioration du drainage agricole**
- 2- **Contrôle des eaux de crues printanières et automnales**

RÉALISATION DU PROJET

9.

DÉVELOPPEMENT

Comité provisoire composé de représentants de:

- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Fondation de la faune du Québec
- Canards Illimités Canada

MANDAT DU COMITÉ:

Préparer le plan d'aménagement et de mise en valeur du projet qui comprendra:

- la gestion d'une chasse contrôlée
- l'interprétation de la faune
- la mise en valeur de la faune et des habitats
- la planification et la coordination des différentes activités
- la gestion intégrée des ressources agricoles et fauniques
- l'aménagement d'habitats du poisson

GESTION

Société de gestion composée de représentants de:

- Fédération québécoise de la faune (2)
- Fondation Héritage Faune (1)
- Association chasse et pêche du comté de Maskinongé (1)
- Autre (1)

MANDAT DU COMITÉ:

Par protocole signé avec la Fondation de la Faune du Québec, assurer la réalisation du plan d'aménagement et de mise en valeur

INTERVENANTS

10.

- 1) Comité directeur du Volet 1 de l'Entente quinquennale**
 - Assurer la responsabilité générale de la réalisation du projet
- 2) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**
 - Membre du Comité provisoire
 - Assure le transfert des titres de propriété des terres publiques (100 ha) à la Fondation de la faune du Québec
 - Assure, de concert avec la Fondation de la faune du Québec, le suivi de l'application du plan d'aménagement et de mise en valeur du projet
- 3) Fondation de la Faune du Québec**
 - Membre du comité provisoire
 - Responsable du dossier des acquisitions
 - Récipiendaire des titres de propriété
 - Mandate, par protocole d'entente, la Société de gestion de réaliser le plan d'aménagement et de mise en valeur du projet
- 4) Canards Illimités Canada**
 - Financer et réaliser les aménagements pour la sauvagine
- 5) Habitat Faunique Canada**
 - Participer au financement du projet
- 6) Service canadien de la faune**
 - Participer au financement et à la planification du projet

7) **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

- Collaborer à la réalisation des plans et devis pour la partie agricole des aménagements

8) **Fédération québécoise de la faune**

- Membre de la Société de gestion

9) **Fondation Héritage Faune**

- Mettre en place la Société de gestion
- Membre de la Société de gestion
- Participer au financement des coûts de gestion et de mise en valeur du projet

Statut proposé pour le territoire

Refuge faunique: **Moyen légal actuellement disponible qui vise la conservation des habitats fauniques importants sur les terres publiques et privées**

Le coût du projet est estimé à 1 397 500 m \$ réparti comme suit:

ETAPE A Acquisition des unités 1, 2 et 3

Superficie: 298 hectares

Coûts: 372 500 \$

Compléter le transfert des titres du Ministère des Transports du Québec au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Superficie: 100 hectares

Valeur: 125 000 \$

ETAPE B Conclure une entente pour la gestion et la détermination du statut du territoire

Conclure une entente avec le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'aménagement de l'unité 5

ETAPE C Réaliser les aménagements fauniques

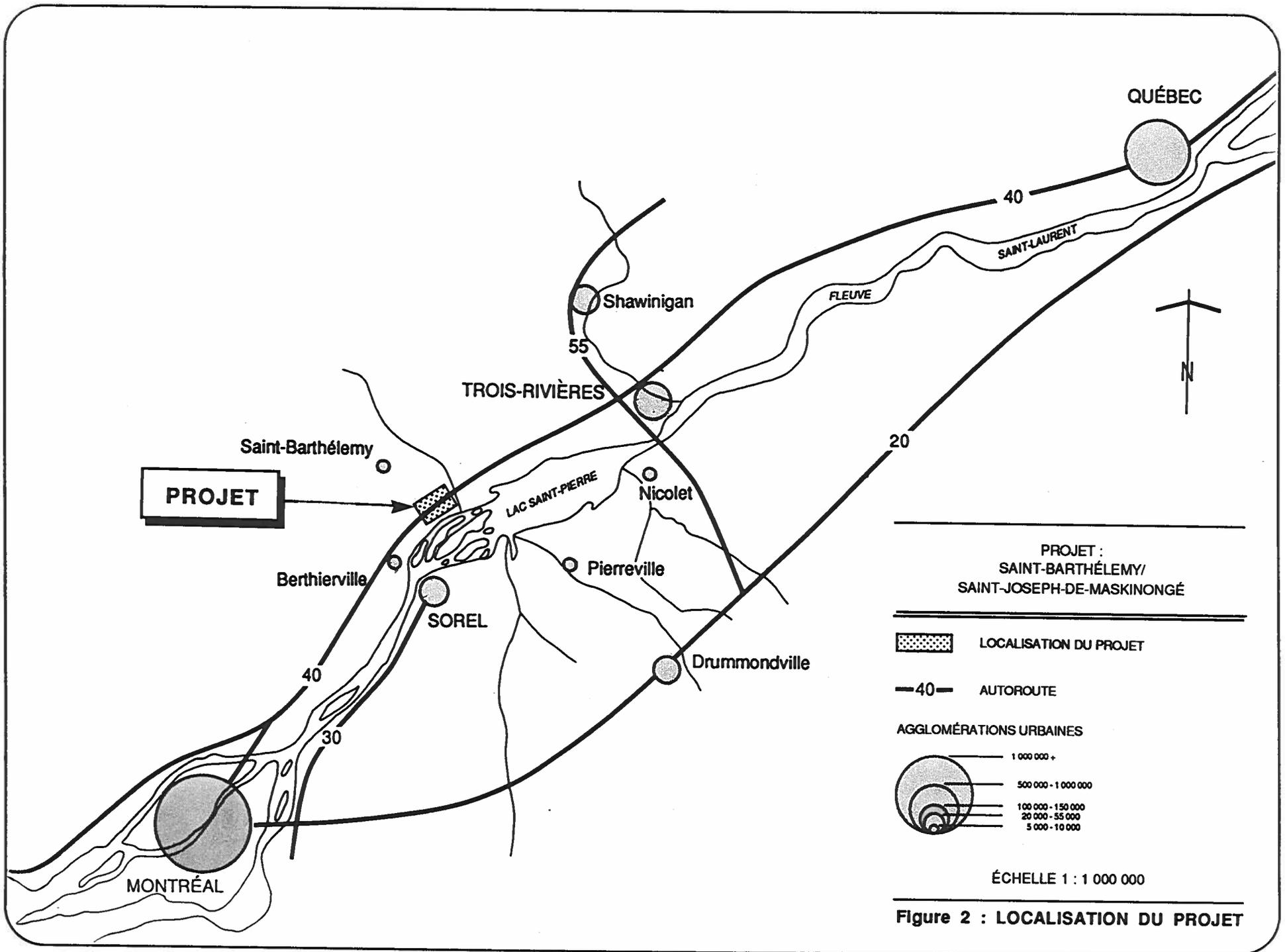
Unités 1, 2, 3, 4 et 5

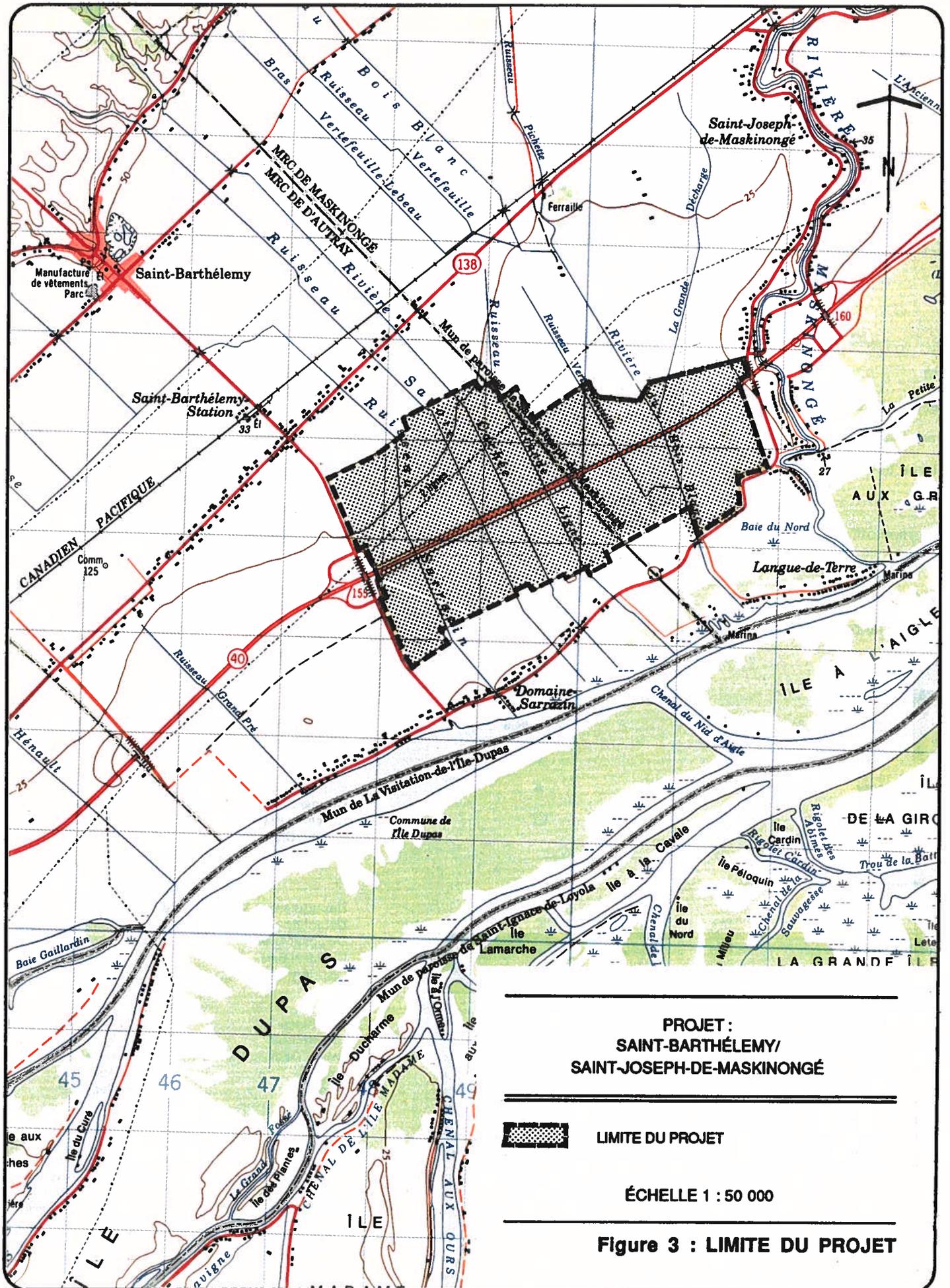
Superficie: 698 hectares

Coûts: 900 000 \$



Figure 1 : LE PROJET SAINT-BARTHÉLEMY / SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ EST LOCALISÉ AU CENTRE DE LA VOIE DE MIGRATION DE L'ATLANTIQUE.





PROJET :
 SAINT-BARTHÉLEMY/
 SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ

 LIMITE DU PROJET

ÉCHELLE 1 : 50 000

Figure 3 : LIMITE DU PROJET

